

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA DESTRUCTION DES RÉSIDUS URBAINS

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 25 FÉVRIER 2019

A la suite d'une première convocation, le comité syndical n'a pu siéger le dix-neuf février deux mille dix-neuf par suite de l'absence de quorum.

SEANCE DU 19 FÉVRIER 2019

Présents

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE
SEINE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE
Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Aurélie ROUCHES, Responsable du secrétariat général

<i>Communauté Urbaine</i>	:	1 (10 communes)
<i>Communauté d'Agglomération</i>	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	16
<u><i>Délégués présents</i></u>	:	10
<u><i>Délégués comptant pour le vote</i></u>	:	10

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq février à dix-sept heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le vingt février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GRIS, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 25 FÉVRIER 2019

Présents

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE
Ghislaine SENE, DELEGUEE TITULAIRE
Denis FAIST, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-François RAMBICUR, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT
Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
Amadou DAFF, DELEGUE TITULAIRE
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Eric ROGER, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE
Lucas CHARME, DELEGUE TITULAIRE
Fatiha EL MASAOUDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Fabrice POURCHE, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT
Patrick MEUNIER, DELEGUE SUPPLEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Audrey MILLEVILLE, Responsable du SIDRU
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable des instances
AZALYS : Monsieur Eric BAILO, Directeur

<i>Communauté Urbaine</i>	:	1 (10 communes)
<i>Communauté d'Agglomération</i>	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	PAS NECESSAIRE
<u><i>Délégués présents</i></u>	:	9
<u><i>Délégués comptant pour le vote</i></u>	:	9

RÉUNION DU 25 FÉVRIER 2019

Le Président ouvre la séance à 17 heures.

Monsieur Denis FAIST, représentant la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2018
 - Compte-rendu des actes administratifs du Président
- **FINANCES**
 - Rapport d'orientation budgétaire 2019
- **MARCHÉS**
 - Tarifs 2019 pour le tri et le traitement des déchets hors incinération
- **RESSOURCES HUMAINES**
 - Adhésion à la convention de participation relative au risque prévoyance
- **QUESTIONS DIVERSES**

Le Président annonce que les deux premiers points de l'ordre du jour seront inversés.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2018

Le Président s'enquiert d'éventuelles remarques.

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2018.

COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRÉSIDENT

Le Président rend compte de l'acte pris dans le cadre de sa délégation.

Le comité syndical prend actes de la décision du Président prise dans le cadre de sa délégation.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019

Le Président donne la parole à Monsieur VENUS pour la présentation du rapport.

Monsieur VENUS présente le rapport et fait part de deux messages importants. D'une part, il qualifie ce rapport de « premier budget » traditionnel et que celui-ci s'appuiera presque exclusivement sur le coût de l'incinération avec la nouvelle délégation de service public (DSP) et une facturation en baisse. D'autre part, il revient sur la question des dettes toxiques en précisant que, bien que les problèmes afférents à ces dettes ne soient pas complètement soldés, tout risque est désormais écarté et ce point est complètement consolidé.

Le Président abonde dans le sens de M. VENUS, car des remboursements sont toujours en cours ; il indique que le SIDRU doit encore rembourser la somme de 2 millions d'euros. Il

note qu'il faudra attendre 2020 avant de pouvoir présenter un budget sans phénomène exceptionnel. Il constate également que le SIDRU n'aura plus le reversement des recettes sélectives qui avaient été conservées les années 2017 et 2018.

Le Président soumet la délibération au vote.

Le comité syndical adopte, à l'unanimité, le rapport d'orientation budgétaire 2019.

TARIFS 2019 POUR LE TRI ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS HORS INCINÉRATION

Le Président cède la parole à Monsieur SAILLARD pour la présentation du rapport.

Monsieur SAILLARD souligne que les prix 2019 des emballages en mélange, des emballages seuls et des journaux augmentent plus fortement que ceux relatifs aux autres catégories. Reprenant les propos de Monsieur VENUS, il explique cette évolution par l'acquisition de la nouvelle presse à balle par le SIVaTRU. Son prix est répercuté sur le prix à la tonne. Commentant un tableau résumant les divers tarifs 2019 comparés à ceux de 2018, Monsieur SAILLARD indique que l'augmentation s'élève à plus 4 %, ventilée de manière inégale. Il fait observer que les tarifs concernant les journaux augmentent de 8 %.

Au sujet des encombrants, il fait observer une augmentation de 12 %.

En ce qui concerne les déchets verts, il informe que le marché avec les sociétés VERTCOMPOST et SEPUR a été prolongé d'un an. Cette prolongation s'explique par la nouvelle DSP et la gestion active de la dette. En effet, le SIDRU n'était pas encore prêt à passer un marché, parce que le futur était incertain.

Monsieur VENUS ajoute que deux marchés sont à négocier cette année, ce que confirme Monsieur SAILLARD.

Au sujet des marchés, **le Président** souligne l'importance d'un rapprochement avec les différents partenaires du SIDRU. Il souhaite que les coûts soient ainsi optimisés. Il souhaite également éviter toute divergence entre les coûts de traitement des déchets verts au niveau du syndicat et ce qui peut être pratiqué ailleurs.

Pour mémoire, **un élu** mentionne que les prix payés au SIVaTRU sont négociés différemment, le SIVaTRU ayant négocié le prix à la tonne car il refusait de supporter le moindre risque par rapport aux emprunts toxiques. Il demande si le SIDRU est mieux traité lorsqu'il apporte ses déchets au tri au SIVaTRU que le SIVaTRU.

Monsieur VENUS répond que cela est logique. Il explique que les relations entre le SIDRU et le SIVaTRU ont été compliquées par le passé mais qu'à partir de 2013, celles-ci se sont normalisées via une convention gagnant-gagnant pour les deux parties : d'un côté, le SIDRU sécurisait un apport de tonnage en incinération et de l'autre côté, le SIVaTRU sécurisait un apport en tri. Que le SIVaTRU paye un tarif d'incinération moins élevé que le syndicat lui-même est logique en raison du poids de la dette toxique dans le prix. Néanmoins, si le prix à la tonne pour le SIDRU s'élevait entre 113 euros et 117 euros, celui-ci ne sera désormais que de 103 euros la tonne. Une convergence a débuté afin de rapprocher le prix pour le SIDRU du prix pratiqué au SIVaTRU.

Il rappelle que le contenu de la convention a été négocié afin que le prix refacturé au SIVaTRU reflète totalement le coût d'incinération dans la DSP, diminué de l'intéressement électrique généré par les tonnages du SIVaTRU.

En réponse à une question, Monsieur VENUS indique que lorsque le SIVaTRU a accepté d'apporter tout son gisement, il était déjà en contrat avec le SIDRU pour une partie. Ce contrat a été complété en étudiant le prix à la tonne payé à l'extérieur par le SIVaTRU afin d'établir un prix moyen identique. Le SIDRU a rencontré le SIVaTRU pour proposer un ajustement de la convention en ne tenant pas compte des prix pratiqués à l'extérieur et accepter le prix du SIDRU dans le cadre de la nouvelle DSP. Il a été alors constaté que le prix du SIDRU était proche des prix réels. Le prix en appliquant les conditions de la DSP était

légèrement plus élevé que celui de l'année précédente, mais légèrement plus bas que le prix que le SIVaTRU aurait payé plus tard avec les indexations.

En réponse à une autre question, Monsieur VENUS explique que c'est le surcoût financier qui engendre la différence entre ce prix et ce que le SIDRU paye. Il ajoute que lorsque ce point a été évoqué avec le SIVaTRU, la situation s'est débloquée et la convention a pu être finalisée.

Monsieur SAILLARD rappelle que le SIVaTRU apportait 9 000 tonnes au SIDRU et 16 000 tonnes à l'extérieur, donc le SIDRU avait établi un prix moyen. À l'époque à laquelle le SIDRU avait encore à supporter le crédit-bail, les tonnages supplémentaires étaient compensés par le délégataire. Le SIDRU ne consentait donc pas à un effort financier. De plus, les communes membres du SIDRU ne payaient pas pour un apport moins élevé en provenance des communes du SIVaTRU. Dans le même temps, cela permettait au SIVaTRU d'atteindre l'équilibre budgétaire. Monsieur SAILLARD résume en notant qu'il n'y a eu aucun effort ni « cadeau », tout en sécurisant les apports.

Monsieur FAIST note que la situation est maintenant assainie, que les relations entre les deux syndicats excellentes et que le SIDRU accepte de prendre en charge sa quote-part dans les tarifs des investissements du SIVaTRU. Il se demande quand les deux syndicats fusionneront.

Le Président indique que le syndicat SIVaTRU a été recréé en novembre 2016 pour une durée de trois ans. Au terme de ces trois ans, il sera, selon lui, légitime de poser cette question, notamment pour lever les freins qui demeurent entre les deux syndicats. Les barrières en termes notamment d'outil industriel et de transferts de flux dans les faits, sont une réalité. De plus, subsistent des discussions au sujet de la dette, même si maintenant celle-ci est réglée. Selon lui, ces éléments ne devraient pas, malgré tout, empêcher une réunification des deux syndicats pour un bon fonctionnement en termes industriels. Il ajoute que les transferts de DSP sont courants et ne changent rien sur l'outil industriel, même s'il subsiste encore quelques points en discussion. Ces discussions permettront d'arriver à une situation qui est celle du point d'accord sur la convention initiale, visant à prolonger de trois ans et à considérer qu'il est souhaitable, pour le SIVaTRU, d'attendre 2020, ce qui signifie une nouvelle équipe et donc une nouvelle organisation. À l'horizon 2020, le SIDRU devra avoir réglé ses problèmes. Il reconnaît que le processus vers un accord est long, parce que SIDRU et SIVaTRU entrent désormais dans de vraies discussions. Le Président insiste sur le fait qu'il n'existe aucun élément bloquant dès lors qu'une vision et un choix politiques sont dessinés.

Il signale que les discussions se déroulent dans le calme et dans le respect de tout ce qui concerne les agents, car ce point est important et il est légitime que les agents territoriaux s'inquiètent et se posent des questions lorsqu'il leur a été annoncé la fin du SIVaTRU et le terme de la convention à fin 2019. Le syndicat souhaite les protéger et préserver l'intérêt des habitants des communes membres. En revanche, l'intérêt des politiques est un autre débat, car personne ne sait qui sera présent en 2020 et selon lui, ce n'est pas le sujet qui le préoccupe, pas plus que Monsieur TASSIN, Président du SIVaTRU.

Il souligne que l'important est d'optimiser et continuer de baisser les coûts pour les contribuables et, à défaut, les contenir, en développant la meilleure organisation possible. Il cite l'exemple du SIVaTRU qui dispose d'une déchetterie, de même que le SIDRU qui, dans le cadre de la DSP, souhaite la mise en place de la ressourcerie. Il estime que le rôle des syndicats est d'être vigilant afin de ne pas dupliquer inutilement les structures et qu'il s'agit de déterminer si l'outil est optimisé par rapport aux populations. Il ajoute que, même si aujourd'hui la déchetterie et la ressourcerie figurent dans la DSP, les syndicats se laissent du temps pour l'essentiel, à savoir trouver une vision commune non seulement concernant la nécessité, qui est présente, mais aussi concernant le dimensionnement de ces structures pour les habitants. Selon lui, l'avancée se fait sur un terrain plus serein, bien que de nombreux éléments restent à finaliser avant de s'assurer que les deux syndicats sont dans cette optique.

Le Président fait remarquer que le but est d'atteindre 2020 avec une situation assainie financièrement, ce qui pour le SIVaTRU est entendu, de même qu'une situation assainie au niveau de la gouvernance.

Monsieur FAIST revient sur sa question et précise que son interrogation porte sur l'avenir de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, c'est-à-dire sa volonté de rester ou d'expatrier la compétences déchets.

Le Président répond qu'à sa connaissance, il n'y a pas de débat sur ce sujet pour le moment. Il ajoute que les élus y répondront mieux que lui. Il informe qu'en cas de fusion des deux structures, ce sera l'ensemble qui fusionnera, non pas les communes, mais les compétences, à savoir les deux adhérents, la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine et la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, et ce, même si celles-ci ne sont pas hégémoniques. Il précise qu'en cas de fusion, il n'y aura pas de retrait des communes à cette occasion.

Il souligne qu'au niveau de la Communauté urbaine, il y a le quai de transfert de Valène. La DSP sera probablement renouvelée en 2020, donc le SIDRU saura vers quoi s'orienter. En effet, tous les volumes du SIDRU ne vont pas à l'usine d'incinération d'Azalys, une partie étant dirigée vers Thiverval-Grignon. Cependant, il fait remarquer que le cas d'une sortie de commune est peu probable. Dans le cas contraire et si le SIDRU subissait une baisse énorme de volume, le SIDRU aurait la possibilité de réorienter le tonnage de Thiverval vers Azalys, puisque la DSP Valène sera en 2020. Il souligne que le SIDRU a la main sur les volumes.

En réponse à une question, le Président indique que le coût ne serait pas supporté par la commune, mais par la Communauté d'agglomération ou la Communauté urbaine.

Monsieur VENUS fait observer que la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est toujours zonée par commune au niveau de la Communauté d'agglomération.

Le Président précise que le coût supporté par les habitants serait élevé. Il mentionne qu'il est normal que Monsieur FAIST pose cette question, mais il note qu'il n'y a pas débat à ce sujet au niveau du SIDRU.

Monsieur VENUS confirme que le sujet n'a jamais été évoqué au SIDRU. Il reconnaît que cela l'a été une ou deux fois au SIVaTRU sur la demande d'une des communes, mais il qualifie ceci de démonstration de force.

Le Président soumet la délibération au vote.

Le comité syndical adopte, à l'unanimité, les tarifs 2019 pour le tri et le traitement des déchets hors incinération.

ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION RELATIVE AU RISQUE PRÉVOYANCE

Le Président cède de nouveau la parole à Monsieur SAILLARD pour la présentation du rapport.

Monsieur SAILLARD explique que le souhait pour tous les syndicats est d'adhérer au CIG qui a lancé une consultation sur le risque prévoyance pour les agents. Il précise que cette adhésion n'est pas obligatoire mais que les syndicats estiment que cette démarche peut être positive pour les agents.

Deux offres sont proposées et le choix entre ces deux offres appartient à l'agent.

Comme dans toutes les entreprises et dans la Fonction publique, la personne publique a la possibilité de participer.

Le Président s'enquiert d'éventuelles questions, puis soumet la délibération au vote.

Le comité syndical adopte, à l'unanimité, l'adhésion à la convention de participation relative au risque prévoyance.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

Le Président remercie les membres du comité de leur participation et, en réponse à une observation, mentionne que la problématique du quorum est identique pour tous les syndicats. De plus, la période étant celle d'une fin de mandat, elle est traditionnellement compliquée. Il reconnaît qu'il est difficile d'atteindre le quorum à chacune des réunions pour un syndicat de la taille du SIDRU et indique que ce point pourra être amené à être révisé si le SIDRU et le SIVaTRU se réunissaient de manière concomitante, parce que souvent, le temps est compté pour les uns et les autres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 30.